



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Truffes

Question écrite n° 7549

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations de la Fédération nationale des producteurs de truffes. Ces professionnels s'inquiètent du retard pris dans l'application du protocole conclu en mars dernier entre l'Etat et les trufficulteurs pour le développement de cette production. La nécessité d'une relance rapide de la trufficulture est très fortement ressentie par les producteurs de truffes. En effet, alors que la France produisait régulièrement plus de 1 000 tonnes de truffes par an au début du siècle, la production actuelle n'est plus que de 50 tonnes environ. Aujourd'hui la France est obligée d'importer des truffes pour faire face aux besoins des conservateurs nationaux. La trufficulture est une chance de développement pour les régions déshéritées. Elle constitue une source de revenus complémentaires pour les habitants des zones de production (Sud-Ouest, Sud-Est, Centre-Est) qui ne peut être négligée. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître de quelle manière le Gouvernement entend relancer l'application du protocole relatif à la trufficulture afin de favoriser le développement de cette filière de production.

### Texte de la réponse

Conformément aux instructions du ministre de l'agriculture et de la pêche, transmises aux intéressés par le conseiller technique de son cabinet, le président de la Confédération nationale des producteurs de truffes vient de communiquer au directeur de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture, les noms des délégués, qui siégeront, au titre de la production, dans le groupe national de pilotage prévu par le protocole liant ce ministère et la profession. Pour parvenir au développement de cette production nécessaire à l'équilibre économique local, il apparaît prioritaire de définir un véritable programme expérimental national, tenant compte de la participation des régions dans le cadre des nouveaux contrats du XIe Plan. A la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche, l'ONIFLHOR a organisé le 18 janvier 1994, la réunion d'un groupe de travail sur ce sujet. M. Olivier de l'Institut national de la recherche agronomique, coordonnateur scientifique désigné par le protocole a exposé les thèmes d'expérimentation, qui devront aboutir à la mise au point de l'itinéraire technique apportant des garanties de résultat. Ces orientations ont été approuvées par les représentants de la trufficulture, mais il n'a pas été possible de préciser les actions, faute de connaître les financements par les nouveaux contrats de plan.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7549

**Rubrique :** Fruits et légumes

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er novembre 1993, page 3739

**Réponse publiée le** : 7 mars 1994, page 1125